



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 7 décembre 2009, à 20h00, au Centre polyvalent du Bugnon,
sous la présidence de Monsieur Yvan Monard, Président.**

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre cette séance ordinaire du lundi 7 décembre 2009, souhaite la bienvenue et passe la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal et de 22 Conseillers généraux.

Absents excusés

Yvan Botteron
Rolf Hostettler
Claude Mojon

Absent non excusé

-

Monsieur le Président Yvan Monard constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté auquel il ajoute le point n°7 :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2009,
2. Dissolution du Syndicat intercommunal ESIP et autorisation de collaborer avec la Ville de La Chaux-de-Fonds en matière d'école secondaire,
3. Budget de l'exercice 2010,
4. Création d'un droit d'emption en faveur du Home médicalisé Le Martagon SA,
5. Prolongation du droit de réméré concernant la parcelle convoitée aux Prises par M. Jonathan Sunier,
6. Subventionnement communal des citernes pour eaux grises,
7. Courriers reçus.

Au nom du Parti démocratique indépendant, **Monsieur Jean-Marc Robert** regrette que la date de cette séance du Conseil général ait été avancée, car que des membres du Conseil général ont du s'excuser pour des raisons professionnelles.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 juin 2009

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre la discussion concernant ce procès-verbal et constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

2. Dissolution du Syndicat intercommunal ESIP et autorisation de collaborer avec la Ville de La Chaux-de-Fonds en matière d'école secondaire

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Monsieur José Chopard indique que le rapport que les Conseillers généraux ont reçu est relativement bref, ce qui est volontaire, étant donné qu'une séance d'information avait été mise sur pieds à l'attention du Conseil général. Monsieur José Chopard tient tout de même à préciser quelques points.

Il y a une année, la cheffe du département avait décidé la fermeture de l'ESIP et il a été nécessaire de se battre pour trouver une solution. La solution était de devenir une école satellite soit du Locle ou de La Chaux-de-Fonds. Si le Conseil communal propose ce soir de devenir une école satellite de La Chaux-de-Fonds, cela s'explique simplement qu'en cas de collaboration avec Le Locle, seule une classe de 6^{ème} année demeure aux Ponts-de-Martel, alors qu'en collaborant avec La Chaux-de-Fonds, deux classes de 6^{ème} année sont maintenues et deux tiers des effectifs restent.

Monsieur José Chopard rappelle que cette situation n'est pas de la faute des Loclois, c'est simplement du à une marge qui est beaucoup plus faible au Locle au niveau de l'indice d'encadrement et, deuxième élément, les élèves sagnards ne pourraient pas aller au Locle en 6^{ème} année et continueraient d'aller à La Chaux-de-Fonds, ce qui explique qu'une classe de 6^{ème} année serait perdue.

Comme le dossier ESIP est un dossier long, compliqué et avec de nombreux rebondissements, Monsieur José Chopard indique que M. Jean-Michel Buschini et Mme Monika Maire Hefti ont rencontré à deux reprises M. Philippe Gnaegi et M. Jean-Claude Marguet, chef du service de l'enseignement obligatoire. Suite à ces séances, le Conseiller d'Etat Philippe Gnaegi s'est laissé convaincre qu'une réouverture du dossier était nécessaire afin de revoir les décisions prises par l'ancienne cheffe du département en mai dernier, semaine de son départ. Compte tenu des propositions que le Syndicat intercommunal a faites dans son premier rapport au mois d'octobre 2008, le chef de département proposera au Conseil d'Etat une solution qui permet de scolariser tous les élèves de notre vallée aux Ponts-de-Martel, comme jusqu'à présent. Le Conseil d'Etat se prononce ce mercredi, lors de sa séance hebdomadaire d'une manière définitive. Nous avons le soutien du chef de département dans ce dossier.

Cela signifie que notre école dépend administrativement de la direction de l'école Crêtets-Bellevue, une convention sera signée avec la Ville de La Chaux-de-Fonds par les trois villages. La dissolution du Syndicat intercommunal ESIP permet d'être intégré dans l'indice d'encadrement de l'école secondaire de La Chaux-de-Fonds, ce qui n'engendre plus de surcoûts pour l'Etat. Tous les élèves de la vallée resteront scolarisés aux Ponts-de-Martel pour la 6^{ème} année et il en sera de même pour les élèves des sections Moderne et Préprofessionnelle jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire. Les élèves de la section Maturité continueront de fréquenter l'école secondaire du Locle pour Les Ponts-de-Martel et Brot-Plamboz, et de La Chaux-de-Fonds pour La Sagne. Les communes signeront, comme jusqu'à présent, une convention avec la ville concernée.

En conclusion, rien ne changera pour les élèves et les enseignants, seule la gestion de l'école doit être à l'avenir confiée à celle de La Chaux-de-Fonds pour répondre aux exigences de l'arrêté sur l'indice d'encadrement calculé par centre secondaire. Pour que cette excellente solution pour notre vallée puisse se réaliser, nous devons accepter l'arrêté relatif à la dissolution du Syndicat intercommunal ESIP.

Monsieur José Chopard remercie encore le chef de département de l'éducation, de la culture et des sports qui va dans notre sens et qui devrait rendre public ces dispositions en fin de semaine.

En n'ayant pas reçu ces dernières informations, en collaborant avec La Chaux-de-Fonds, les deux classes de 6^{ème} année auraient été maintenues, ainsi que deux tiers des effectifs restants. A présent, cela va dans le même sens mais en mieux, puisque le tout serait conservé ici.

Suite à ces nouvelles informations, au nom du Parti démocratique indépendant, **Monsieur Gian Carlo Frosio** demande une suspension de séance, qui est accordée.

Suite à cette suspension de séance, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre à nouveau la discussion.

Monsieur Jean-François Allemann propose au Conseil général un vote à bulletins secrets.

L'administrateur communal indique la teneur de l'article 3.38 du règlement général de commune. Il s'avère que la votation a lieu au bulletin secret si la demande en est faite par la majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix au scrutin secret, la proposition est rejetée.

Monsieur le Président Yvan Monard propose de poursuivre la discussion et de faire voter, juste avant le vote final, le vote au bulletin secret.

Au nom du Parti socialiste et libre, **Madame Flavia Maire** tient à exprimer son profond regret quant à la décision prise par le Conseil d'Etat de fermer l'ESIP ainsi que sa satisfaction de pouvoir continuer le dialogue avec lui. Le Parti socialiste et libre est fier de pouvoir voter aujourd'hui en faveur d'un projet qui permet de maintenir une partie, voir un 100% de l'école aux Ponts-de-Martel. Le Parti socialiste et libre remercie le Conseil intercommunal et le Comité scolaire de l'ESIP, leur engagement, leur courage et leur combativité ont porté leurs fruits. En effet, la solution proposée actuellement est une garantie de l'emploi, ainsi que la poursuite des collaborations avec nos deux communes voisines, La Sagne et Brot-Plamboz. La collaboration avec la Ville de la Chaux-de-Fonds réjouit particulièrement le Parti socialiste et libre car elle garantit une voix délibérative au sein du Conseil d'établissement. De ce fait, le Parti socialiste et libre approuvera la dissolution du Syndicat intercommunal ESIP et soutiendra la collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Au nom du Parti libéral-PPN, **Monsieur Martial Roulet** indique qu'il soutient les propositions du Conseil communal. Il va sans dire que le sujet de l'école est sensible au niveau de la population. Malheureusement, dans les rues du village, nous entendons tout et n'importe quoi au sujet de la dissolution de l'ESIP. De la fermeture pure et simple du collège dans son entier, à la fermeture d'une seule classe, tout ce dit et rien n'est très clair. Afin de clarifier cette situation, le Parti libéral-PPN encourage le Conseil communal à faire une information générale et complète sur les tenants et aboutissants de la décision à venir ainsi que ses différentes répercussions. Certes, il est tout sauf agréable de voir s'en aller notre pouvoir de décision concernant la scolarité secondaire de nos enfants. Cependant, l'ESIP ne respecte plus, et cela depuis de nombreuses années, les exigences requises par l'Etat de Neuchâtel, nous sommes actuellement dans une situation de porte à faux importante que l'Etat n'est malheureusement plus d'accord de cautionner, de financer, ni même d'accord que les communes l'autofinancent par elles-mêmes. Grâce à un gros travail de négociations mené par le Conseiller communal en charge du dossier, Monsieur José Chopard, ainsi que plusieurs personnes proches du dossier de l'ESIP que nous profitons de remercier, le Conseil communal propose aujourd'hui une solution de collaboration avec la Ville de La Chaux-de-Fonds qui nous paraît être tout à fait raisonnable, tant du point de vue humain que financier. La demande que nous pourrions faire au Conseil communal est de négocier une convention sur le long terme, notamment en termes d'occupation du collège et de la répartition de ses frais, ainsi qu'en termes d'élèves scolarisés dans notre collège. La conservation d'une grande majorité, voir de la totalité pour un certain temps en tout cas des élèves de niveau secondaire dans notre collège est un élément central et prioritaire à prendre en considération. Une collaboration avec la ville du Locle provoquerait, à n'en pas douter, à très court terme, la fermeture définitive de toutes nos classes de niveau secondaire. Selon tous les éléments portés à notre connaissance, le Parti libéral-PPN vous suggère vivement d'apporter votre soutien aux propositions du Conseil communal, à savoir la dissolution de l'ESIP et l'autorisation de collaborer avec la Ville de La Chaux-de-Fonds.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet le vote à bulletins secrets aux Conseillers généraux.

Le vote à bulletins secrets est refusé par 4 voix pour et 17 voix contre.

Monsieur le Président Yvan Monard soumet ensuite l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 17 voix pour et 4 abstentions.

Monsieur le Président Yvan Monard suspend la séance durant un court instant afin de permettre à l'administrateur communal de transmettre la décision du Conseil général à la commune de Brot-Plamboz.

3. Budget de l'exercice 2010

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion concernant le rapport du Conseil communal.

Monsieur Didier Germain rend les Conseillers généraux attentifs sur les difficultés qu'a eu le Conseil communal à boucler ce budget, du aux différents reports de charge de l'Etat qui viennent le grever. Ils ont été entièrement tenus compte dans le budget présenté. Le Conseil communal a travaillé énormément sur ce budget et se porte garant d'essayer de le suivre au plus près.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** donne la parole à l'administrateur adjoint pour le parcours des différents chapitres.

0. Administration : excédent de charges de fr. 387'400.-

1. Sécurité publique : excédent de charges de fr. 199'300.-

2. Enseignement : excédent de charges de fr. 1'435'100.-

Monsieur Didier Germain relève que si le Conseil général n'avait pas accepté toute à l'heure le projet de dissolution et que l'école devait se fermer, ce sont fr. 150'000.- qui viendraient grever les comptes de l'enseignement.

3. Culture, loisirs et sports : excédent de charges de fr. 159'600.-

4. Santé : excédent de charges de fr. 50'400.-

5. Prévoyance sociale : excédent de charges de fr. 509'500.-

6. Trafic : excédent de charges de fr. 389'000.-

Concernant le compte 650.364.00 « Subvention à entreprises de transport régionales », **Monsieur Gian Carlo Frosio** aimerait savoir pourquoi il augmente de près de fr. 20'000.- par rapport à l'exercice précédent.

L'administrateur adjoint indique qu'il s'agit d'une charge qui était prise en totalité par le canton et qui est mise dans le pot commun, puis répartie avec les communes à part égale.

Monsieur Jean-Maurice Calame précise qu'auparavant, la part du trafic régional était répartie à 50% pour le canton et 50% pour la confédération. Le canton répartissait cela entre lui et les communes et avait fait un effort l'exercice précédent qu'il ne renouvelle plus. Il s'agit donc d'un report de charges, mais conforme à la loi fédérale.

7. Environnement : excédent de charges de fr. 43'460.-

8. Economie publique : excédent de recettes de fr. 66'400.-

9. Finances et impôts : excédent de recettes de fr. 3'052'300.-

Suite au passage en revue des comptes de fonctionnement, la **récapitulation par nature** et les **comptes d'investissements** sont parcourus.

Concernant le compte d'investissement n°I620.506.00 « Achat véhicule travaux publics », **Monsieur Jean-Marc Robert** estime qu'il manque fr. 20'000.- aux fr. 30'000.- prévus pour acheter un véhicule décent.

Madame Jeannine Robert indique que le véhicule communal actuel a été expertisé en 2009 et il serait bien qu'il tienne bon jusqu'en 2011. Le montant de fr. 30'000.- a été principalement indiqué pour mentionner que ce véhicule sera à remplacer.

Monsieur Didier Germain rappelle que les montants des investissements devront faire l'objet de rapports et être soumis au Conseil général. Ce sont des projets du Conseil communal.

Au nom du Parti socialiste et libre, **Monsieur Didier Barth** remercie le Conseil communal pour son grand travail et est content d'avoir un budget, malgré ces temps difficiles, qui est quasiment équilibré, qui sera accepté avec remerciements par le Parti socialiste et libre.

Constatant que la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** donne la parole à Monsieur Gian Carlo Frosio, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de ladite commission.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

4. Création d'un droit d'emption en faveur du Home médicalisé Le Martagon SA

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Monsieur Didier Germain indique qu'après discussions avec la direction du Home, ce projet a convaincu le Conseil communal. Pour que ce projet puisse se concrétiser, il fallait tout de même celer quelques points dont la création du droit d'emption sur cette parcelle. Ceci évite que le Home fasse toute une étude et se rende compte que ce terrain leur passe sous le nez. La population a reçu une enquête sur ce projet et le Conseil communal a salué l'idée d'associer la population à ce projet. Monsieur Didier Germain encourage les personnes à répondre, quelles que soient les réponses, afin que l'avis de la population puisse s'intégrer à ce projet.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

5. Prolongation du droit de réméré concernant la parcelle convoitée aux Prises par M. Jonathan Sunier

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Monsieur Didier Germain rappelle que lors d'une dernière séance, le Conseil général avait donné l'autorisation au Conseil communal de vendre les parcelles de la première étape du quartier des Prises. Un prix et un droit de réméré de 2 ans étaient inclus dans l'arrêté. Dès le début de la viabilisation de ce quartier, Monsieur Didier Germain a été contacté par M. Jonathan Sunier qui est fortement intéressé à bâtir aux Ponts-de-Martel. Il a cependant envie de planifier à long terme ses activités, ce qui l'a poussé à demander à ce que le droit de réméré soit étendu à 4 ans. Le Conseil communal encourage le Conseil général à voter cet arrêté de façon à favoriser un jeune désireux de rester au village et planifier dans le temps ses investissements.

Au nom du Parti libéral-PPN, **Monsieur Jean-Paul Cruchaud** propose également d'accepter cet arrêté, car malgré le précédent créé, l'acceptation de cet arrêté permet également de générer une deuxième vente immédiate de la parcelle jouxtant celle de M. Sunier. Cette parcelle-là ne serait pas frappée du droit de réméré de 4 ans. Le refus de cet arrêté risque donc d'annuler à terme la seconde réservation.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 20 voix pour et 1 abstention.

6. Subventionnement communal des citernes pour eaux grises

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Monsieur Jean-Maurice Calame précise que lorsqu'on parle de vente d'eau, il y a deux philosophies. Il y a l'aspect économique considérant l'eau comme une marchandise et plus on en vend, plus c'est intéressant pour les finances de ce secteur. Mais il y a aussi le fait qu'il s'agisse d'un produit rare et indispensable à la vie et il serait intéressant de favoriser la création de ces citernes ne serait-ce que pour rincer les WC qui représente 32% de la consommation d'un ménage.

Sur le long terme dans le village, on sait qu'il va se développer. De ce fait, ce qu'on pourrait perdre comme vente d'eau serait compensé par l'augmentation des utilisateurs.

Monsieur Jean-Maurice Calame rappelle que dans l'augmentation récente du prix de vente de l'eau, la taxe de base a été augmentée davantage que la consommation au m³ d'eau.

Ces dernières années, la quantité d'eau vendue est en diminution. Il s'agit d'un phénomène propre à tout le pays, car les artisans et les industries font attention à davantage recycler l'eau pour mieux l'utiliser. De plus, avec le développement du village, il sera peut-être moins nécessaire d'adapter les canalisations si les habitants se servent de citernes.

Au nom du Parti libéral-PPN, **Madame Angèle Durini** indique être favorable au subventionnement communal des citernes pour eaux grises, cependant il rend attentif le Conseil communal que le réseau d'eau est vétuste et que la meilleure façon de l'entretenir est de l'utiliser, soit de consommer de l'eau. Plus la consommation d'eau est grande, plus nous aurons les moyens d'investir dans le réseau d'eau. La pose de citernes pour eau grise est de notre point de vue ni écologique, ni bénéfique pour notre réseau d'eau et ceci pour les raisons évoquées ci-dessus et

également du fait que l'investissement ne peut pas être rentabilisé et que toute l'énergie grise utilisée pour mettre en place ces citernes doit être prise en compte. La pose de citernes est une philosophie de vie et rien de plus.

A titre personnel, **Monsieur Didier Barth** indique que voilà plus de douze ans qu'il a réhabilité une vieille citerne dans son immeuble et il est enchanté de cette solution. Elle a été économiquement rentable pour lui sans problème, car il a suffi d'un peu de travail et de réinvestir dans une pompe. Le subventionnement proposé couvre à peu près l'achat de cette pompe pour réhabiliter des citernes existantes, dont plusieurs existent dans le village. Ce système a plusieurs avantages. Il est par exemple intéressant d'avoir de l'eau sans calcaire pour pas mal de choses. Cela fait également des économies substantielles. Ils ont vécu à 7 dans cette maison sans aucune difficulté en pouvant ainsi économiser les deux tiers de l'eau consommée. De ce fait, Monsieur Didier Barth soutiendra ce projet.

Monsieur Jean-Maurice Calame indique que les réflexions sont venues suite à l'été très sec qu'on a eu, durant lequel pendant 3 à 4 mois, il n'y a pas eu d'eau aux Combes-Dernier, ce qui a nécessité de gros achats d'eau à la Ville de La Chaux-de-Fonds. Le problème survenu est que la Ville de La Chaux-de-Fonds était aussi embêtée, puisque les sources dans l'Areuse ne donnaient que 25% de leur débit. Nous avons eu quelques fois beaucoup de peine à remplir le grand réservoir car nous n'avions pas d'eau aux Combes-Dernier et que la Ville de La Chaux-de-Fonds n'arrivait pas à nous fournir de l'eau en suffisance. Pour information, à La Chaux-de-Fonds, au Locle et aux Brenets, ils ont consommé de l'eau du lac. En moyenne, ces 10 dernières années, nous achetons 35% de l'eau consommée aux Ponts-de-Martel à La Chaux-de-Fonds. C'est pourquoi le Conseil communal va également entreprendre des réfections dans les captages, ce qui n'a jamais été fait. Il s'agira de les nettoyer et de retrouver une source perdue il y a 20 à 25 ans afin d'améliorer la situation. Monsieur Jean-Maurice Calame annonce de ce fait une prochaine demande de crédit dans ce sens. Il espère aussi pouvoir enfin arriver à mettre sous protection ces captages, ce qui permettrait de récupérer davantage d'eau de qualité. Les citernes permettront de lisser ce manque d'eau. Monsieur Jean-Maurice Calame doute pourtant qu'il y ait beaucoup de constructions de citernes, car cela demande tout de même un investissement important et des frais d'entretien.

A nom du Parti démocratique indépendant, **Monsieur Gian Carlo Frosio** indique être totalement favorable à la création et la remise en état de citernes. Il se demande néanmoins si on utilise l'eau uniquement pour le jardinage, est-ce qu'on doit tout de même payer la taxe d'épuration.

Monsieur Jean-Maurice Calame indique que plusieurs personnes avaient installé une citerne pour eau grise, la commune avait du à l'époque régler cette situation par la fourniture d'un deuxième compteur pour les eaux grises, ce qui permet de facturer le coût au m³ de la taxe d'épuration. La personne qui n'a pas de citerne et utilise de l'eau du réseau pour arroser son jardin est traitée identiquement.

Monsieur Laurent Jeanneret demande si, dans le cas de la construction d'un nouveau rural avec grosse citerne de 100'000 litres, la subvention de fr. 2'000.- est versée.

Monsieur Jean-Maurice Calame indique qu'en principe pas, car cela est prévu pour un usage domestique. Monsieur Jean-Maurice Calame rappelle qu'il est très important de séparer les réseaux, pour éviter tout risque de contamination.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

